

Resolved, that the foregoing Resolution be communicated to the Honourable the Legislative Council, by Message.

Ordered, That Mr. *Taschereau* do carry the said Message to the Legislative Council.

Message from
the Governor.

A. W. *Cochran*, Esquire, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was introduced within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And then the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members being uncovered, and the same is as follows :

J. C. SHERBROOKE, GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief recommends to the House of Assembly, to make provision for covering the sum of one hundred and seventy-three pounds pounds, advanced in the year one thousand eight hundred and fifteen, by the Officer then administering the Government of this Province, on the representation of the Judges of the Court of King's Bench at *Montreal*, for repairs indispensably necessary to the Court House ; as also for covering the further sum of one hundred and four pounds, nineteen shillings, advanced in that year, under circumstances of similar necessity, and on a similar representation, for the repair of the Court House at *Three-Rivers*.

J. C. S.

Castle of *Saint Lewis*, }
31st January, 1818. }

Enquiry on T.
M'Cord, Esqr.

The Order of the Day, for the House in Committee, to enquire by evidence whether *Thomas M'Cord*, Esquire, one of the Members of this House, hath not knowingly and wilfully used bad faith and surprise with respect to this House, in the manner wherein he introduced and carried through, last year, a Bill, intituled, "An Act more effectually to provide for the regulation of the Police in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and Town of *Three-Rivers*, and for other purposes therein mentioned," being read ;

The House resolved itself into the said Committee. Mr. Speaker left the Chair.

Mr. *Dénéchau* took the Chair of the Committee.

Mr. Speaker resumed the Chair.

Complaint. Resolutions, &c.
expunged from
the Journals.

Mr. *Vanfelson*, seconded by Mr. *Dumont*, moved, that the complaint or accusation brought by Mr. *Cuvillier*, in his place, against *Thomas M'Cord*, Esquire, one of the Members of this House, for the County of *Bedford*, for having wilfully and in bad faith surprised this House, by the introduction and passing of an Act, in the last Session, intituled, "An Act more effectually to provide for the regulation of the Police in the Cities of *Quebec* and *Montreal*, and Town of *Three-Rivers*, and for other purposes therein mentioned," be expunged from the Journals of this House, as being contrary to principle, and tending to introduce dangerous precedents in this House.

Mr. Speaker having refused to receive this motion, for reasons stated by him to the House on the seventeenth January last, an appeal was made from his decision, and the House divided upon the question :

For the Speakers decision, 3
Against it, 13
So it passed in the negative.

The motion was then delivered by the Chair.

Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Cuvillier*, moved, that the House do adjourn.

The House divided upon the question :

Yeas 4
Nays 12

So it passed in the negative.

Mr.

Résolu, Que la Résolution ci-dessus soit communiquée à l'Honorable Conseil Législatif, par Message.

Ordonné, Que Mr. *Taschereau* porte ledit Message au Conseil Législatif.

Message du
Gouverneur.

A. W. *Cochran*, Ecuyer, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été introduit en dedans de la Barre, et a remis à Mr. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, signé de de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et alors ledit Message a été lu par Mr. l'Orateur, tous les Membres étant découverts, et il est comme suit :

J. C. SHERBROOKE, GOUVERNEUR EN CHIEF.

Le Gouverneur en Chef recommande à la Chambre d'Assemblée de faire une Provision, pour faire bon d'une Somme de cent soixante et treize Livres, avancée en l'année mil huit cent quinze, par l'Officier ayant alors l'Administration du Gouvernement de cette Province, sur la représentation des Juges de la Cour du Banc du Roi à *Montréal*, pour des réparations indispensablement nécessaires à la Cour de Justice, et aussi pour faire bon d'une autre Somme de cent quatre Livres, dix-neuf Shillings, avancée cette même année, sous des circonstances de pareille nécessité et sous une semblable représentation, pour réparer la Cour de Justice aux *Trois-Rivières*.

J. C. S.

Château *St. Louis*, }
31e. Janvier, 1818. }

Lu l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour s'enquérir par preuves, si *Thomas M'Cord*, Ecuyer, un des Membres de cette Chambre, n'a pas sciemment et volontairement usé de mauvaise foi et de surprise envers cette Chambre, par la manière dont il y a introduit, l'année dernière, et conduit dans ses progrès, un Bill, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement aux Règlements de la Police dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*, et dans la Ville des *Trois-Rivières*, et pour d'autres fins ;"

La Chambre s'est en conséquence formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire.

Mr. *Dénéchau* a pris la Chaire du Comité.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire.

Enquête sur T.
M'Cord, Ecr

Mr. *Vanfelson* a proposé, secondé par Mr. *Dumont*, Que la Plainte ou Accusation portée par Mr. *Cuvillier*, à sa place, contre *Thomas M'Cord*, Ecuyer, un des Membres de cette Chambre, pour le Comté de *Bedford*, pour avoir sciemment et de mauvaise foi, surpris cette Chambre dans l'introduction et la passation d'un Acte durant la dernière Session, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement aux Règlements de la Police, dans les Cités de *Québec* et de *Montréal*, et dans la Ville des *Trois-Rivières*, et pour d'autres fins," soit biffée et effacée des Journaux de cette Chambre, comme étant contraire aux principes, et tendante à introduire des précédens dangereux dans cette Chambre.

Plainte. Résolutions &c.
rayées et effacées
des Journaux.

Mr. l'Orateur ayant refusé de recevoir cette motion, par les raisons qu'il a données à la Chambre, le dix-septième jour de Janvier dernier, il a été fait un appel de sa décision, et la Chambre s'est divisée :

Pour la décision de l'Orateur, 3
Contre sa décision, 13
Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Motion a été alors proposée par la Chaire.

Mr. *Viger* a proposé, secondé par Mr. *Cuvillier*, Que la Chambre s'ajourne.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour 4
Contre 12

Ainsi elle a passé dans la Négative.

Mr.